

Image not found or type unknown



Vice de procédure pour erreur d'identité

Par **myssi**, le **04/03/2012 à 13:53**

Bonjour, je viens poser cette question à toutes personnes susceptibles de me répondre. J'ai été arrêté pour stupéfiants en juin 2008. Je viens de recevoir ma convocation pour le jugement et à ma stupéfaction le nom de jeune fille de ma mère est erroné puisqu'il apparaît comme son nouveau nom d'épouse alors que pour tous les autres prévenus (42 au total) le prénom de la mère est suivi du nom de jeune fille. Y a-t-il un vice de procédure sachant que je ne suis pas la fille de monsieur Pascal X et de Marie Y (nom de remariage) ?

Par **Tisuisse**, le **04/03/2012 à 19:02**

Bonjour, c'est vous qui êtes jugé, pas votre mère. Concluez !